



DISTRICT DE FOOTBALL  
DE HAUTE SAÔNE

## COMMISSION DES ARBITRES

**Réunion :** du BUREAU DE CDA, du samedi 10 janvier 2026 (siège du District)

**Président :** M. Nourédine DEBBICHE.

**Présents :** MM. Jean-François CHAPUZOT – Yohan GIMENEZ - Rémi LAURENT - Philippe PRUDHON.

**Invité excusé :** M. Malik ZELFA

Le Président de la CDA ouvre la première réunion de l'année civile 2026, souhaitant la bienvenue à tous, et formant des vœux de santé, de réussites et de satisfactions à l'ensemble des familles du football haut-saônois, ainsi qu'à la famille arbitrale du District dans son ensemble.

### **1. Courriers reçus et / ou à traiter :**

#### Courriers reçus :

- CRA : bilan VRP mois de septembre et octobre 2025. Pris note.
- ETRA : confirmation soirée JAL au District le vendredi 21 novembre 2025
- FFF / LBFC : tournée des territoires DSI – FFF : participation de Carlos Ferreira pôle désignations au module visio le 12 janvier 2026
- Alexandre Beauprêtre : candidature arbitre R3 saison 26/27. Pris note.
- Ilias Bentiri : candidature arbitre R3 saison 26/27. Pris note.
- Club Fc 2 Vels : courrier d'informations liées à l'arbitrage de la rencontre D3 du 02/11/25. Remerciements, pris note des informations communiquées. L'arbitre concerné sera contacté sur le sujet.
- Loïk Filoni : candidature arbitre R3 saison 26/27. Pris note.
- Arrivée en Haute-Saône de Damien Marchesin, arbitre de la Ligue Grand Est – District du Haut-Rhin, en qualité d'arbitre assistant spécifique. Bienvenue à lui et bonne intégration dans l'arbitrage haut-saônois.
- Océana Nommay : courriel information excuse au stage arbitres du 18 janvier 2026
- Estelle Vaubourg : information de participation au stage Promo FFF du 9 au 11 janvier 2026, au siège de la ligue Dijon. Remerciements pour l'information dont la CDA n'a pas été destinataire en copie par la CRA.

#### Dossiers à traiter :

- Club AS Perrouse : courrier d'informations liées à l'arbitrage de la rencontre D1 Perrouse 2 – Autrey du 01/12/2025. L'arbitre concerné sera contacté sur le sujet.

- Situation administrative de Axel Mercier (arbitre groupe D2) : un point est fait sur la situation administrative de l'intéressé, qui n'arbitre plus pour motif médical puis par choix personnel depuis le 30 octobre 2025. Un contact téléphonique a été pris par le secrétaire de la CDA avec l'intéressé le 10 novembre 2025, afin d'envisager la situation, mais aucune suite n'a, à ce jour, été donnée. Le président du club de M. Mercier a été mis au courant des démarches entreprises.

M. Mercier a été régulièrement convoqué au stage des arbitres du District du dimanche 18 janvier 2026, et sa présence y est attendue. A l'issue du stage et selon la venue ou pas de l'intéressé, le Bureau de CDA se positionnera sur la situation.

- **Tellier Jean-Pascal et club Arc-Gray** : demande de reprise de l'arbitrage suite à arrêt en fin de saison 2019/2020 : Considérant les nouvelles dispositions en vigueur, l'arrêt de l'arbitrage se situant au 30 juin 2020, c'est-à-dire il y a plus de 5 ans, le Bureau de CDA fera suivre à M. Tellier une session de formation et de réactualisation des connaissances, et précise qu'il sera également observé en qualité d'arbitre assistant sur une rencontre de R3, préalablement à son éventuelle reprise d'activité, uniquement en qualité d'arbitre assistant.
- **Arbitre potentiel après la 1<sup>ère</sup> partie de saison 25/26** : Le Bureau prend connaissance du rapport de l'observateur de M. Sébastien COURAUD, et de la note attribuée, qui permet de proposer l'intéressé en qualité d'arbitre potentiel au titre de la 2<sup>ème</sup> partie de saison. Conformément au règlement intérieur de la CDA, M. Couraud sera observé dès la reprise de la 2<sup>ème</sup> partie de saison sur un match de DEP 1, par un membre du Bureau de la CDA, et les conclusions de cette observation seront ensuite portées à la connaissance du Bureau qui décidera de l'affectation de l'arbitre.
- Le Bureau prend connaissance des résultats des jeunes arbitres de l'ensemble des districts burgo-comtois, présentés au dispositif « passerelle JAL – Jeune Arbitre de Ligue - » et note avec satisfaction la réussite de Elisa Normand, affectée JAL au 01/01/2026. Le Bureau la félicite pour ce très beau résultat et lui souhaite pleine réussite dans ses missions à l'échelon de jeune arbitre féminine régionale.
- Le Bureau félicite Dorian Robbe arbitre R2, pour sa brillante qualification au 8<sup>°</sup> tour de la coupe de France des arbitres, suite à l'observation subie le 13 décembre 2025 ; et lui souhaite pleine réussite pour la suite de cette compétition « inter-arbitres », qui l'opposera à un arbitre de la ligue du Grand-Est.

## **2. Dossiers transmis par les commissions :**

### **Par la commission de discipline :**

- Match : Fc 2 Vels – Noidans Vesoul du 19/10/25 en Départemental 2.  
Arbitre : Sébastien Couraud.

*Non élaboration rapports/nombre joueurs expulsés.*

**>>> Pris note, pas de suites.**

- Match : Pays Luxeuil 2 – Amance/Corre/Polaincourt du 19/10/25 en Départemental 3.  
Arbitre : Florian Hazard

*Non mention sanction administrative (expulsion) sur feuille de match annexe FMI*

**>>> Application du barème CDA en vigueur.**

- Match : Entente Melisey St Barthélémy/Haute Vallée Ognon/Pays Minier - Colombe du 18/10/2025 en U18 Départemental 2.  
Arbitre : Zoher Benchagra

*Non mention sanction administrative (expulsion) sur feuille de match annexe FMI*

**>>> Transmis section Jeunes Arbitres.**

- Match : Lure JS – Gr Jeunes Saônois du 18/10/25 en U15 D2.  
Arbitre : Kérim Zengin

Non mention sanction administrative (expulsion) sur feuille de match annexe FMI

**>>> Application du barème CDA en vigueur.**

- Match : Larians 3 – Noidans Vesoul 3 du 26/10 en Challenge du District.  
Arbitre : Calvin Leveau

Motif exclusion non adapté à la faute commise

**>>> Application du barème CDA en vigueur.**

- Match : Vavre Frotey Montigny – Arc Gray du 26/10 en Challenge du District.  
Arbitre : David Sterbe

Non mention sanction administrative (expulsion) sur feuille de match annexe FMI

**>>> Application du barème CDA en vigueur.**

- Match : Jasney 2 - Membrey du 26/10 en Challenge du District.  
Arbitre : Florian Hazard

Non mention sanction administrative (expulsion) sur feuille de match annexe FMI

**>>> Application du barème CDA en vigueur.**

- Match : Perrouse 3 – Seveux-Motey du 02/11 en Départemental 2 groupe A.  
Arbitre : Calvin Leveau

Problème administratif feuille de match.

**>>> Application du barème CDA en vigueur.**

- Match : Vesoul Rc – Rc Saônois 3 du 02/11 en Départemental 3 groupe B.  
Arbitre : Lorenzo Maurel

Non mention sanction administrative (expulsion) sur feuille de match annexe FMI

**>>> Application du barème CDA en vigueur.**

- Match : Ent St Loup Corbenay Magnoncourt/Pays Luxeuil – Ent Jussey/Amance Corre Polaincourt en U18G D2  
Arbitre : Florian Hazard

Non mention sanction administrative (expulsion) sur feuille de match annexe FMI

**>>> Application du barème CDA en vigueur.**

- Match : Colombe – Ent Hericourt Haute Lizaine/Lure JS 2 en U18G D2  
Arbitre : Nathan Grosjean

Non mention sanction administrative (expulsion) sur feuille de match annexe FMI

**>>> Transmis section Jeunes Arbitres.**

- Match : Vesoul Fc 3 – Rioz Fc en U15G D1  
Arbitre : Lucas Nykiel

Non mention sanction administrative (expulsion) sur feuille de match annexe FMI

**>>> Transmis section Jeunes Arbitres.**

- Match : Fontaine – Pays Luxeuil du 30/11 en Départemental 3 groupe C.  
Arbitre : Maxime Portier

Expulsion Lorenzo Maurel (arbitre joueur) en qualité de joueur de Fontaine.

**>>> Le Bureau juge la sanction disciplinaire infligée en qualité de joueur suffisante et ne fera pas l'objet d'une autre sanction à infliger en qualité d'arbitre officiel du District.**

- Match : Gr 3 Rivières – Franchevelle du 29/11 en Challenge du District U18G  
Arbitre : Nathan Grosjean

Non concordance décision administrative/faits.

**>>> Transmis section Jeunes Arbitres.**

- Match : Entente Champlitte/Autrey 3 – Membrey 2 du 30/11 en Départemental 4.  
Arbitre : Brian Debellemanièvre (arbitre label D4)

Requalification carton blanc en carton rouge/motifs

**>>> Pris note (arbitre non officiel du District).**

**3. Retour sur les auditions de MM BENCHAGRA et KHALLI du 29 novembre 2025.**

Un retour est fait par Rémi Laurent, responsable de la section Jeunes Arbitres, suite à ces deux auditions, au titre desquelles un compte-rendu interne sera rédigé.

**4. Réserve technique d'arbitrage.**

**Rencontre : Pays Minier – Entente Pays Luxeuil/St Loup Corbenay Magnoncourt du 15/11/25 en U15G Départemental 1.**

Arbitre : Nathan Grojean

Réserve technique mentionnée sur la feuille de match informatisée annexe par le dirigeant responsable de l'entente Pays Luxeuil/St Loup Corbenay Magnoncourt.

Réserve non confirmée, donc jugée irrecevable en la forme.

**La commission rejette la réserve technique d'arbitre déposée, qui fait l'objet d'une décision prise par l'une des deux équipes de quitter volontairement le terrain, et non d'une décision technique d'arbitrage erronée, réserve technique également posée hors délai ;**

**et confirme le score de la rencontre à l'arrêt définitif de la rencontre, score :  
PAYS MINIER = 6 ; ENTENTE PAYS LUXEUIL/ST LOUP CORBENAY MAGNONCOURT = 0.**

**Amende : 30€ au club du Fc Pays Luxeuil (club support entente).**

*Notification par voie électronique.*

## **5. Absences et excuses des arbitres**

### **5.1) Absence des arbitres**

#### **Journée du 25 et 26 octobre 2025**

Néant.

#### **Journée du 01 et 02 novembre 2025**

Mehadji KADRI (Lure JS)

**Excusé validée/non comptabilisée**

#### **Journée du 08 et 09 novembre 2025**

Néant.

#### **Journée du mardi novembre 2025**

Néant.

#### **Journée du 15 et 16 novembre 2025**

Néant.

#### **Journée du 22 et 23 novembre 2025**

Néant.

#### **Journée du 29 et 30 novembre 2025**

Néant.

#### **Journée du 06 et 07 décembre 2025**

Néant.

#### **Journée du 13 et 14 décembre 2025**

Néant.

### **5.2) Arbitres excusés après la parution des désignations :**

#### **Journée du 25 et 26 octobre 2025 :**

Maxime PORTIER (FC du Pays Minier)  
Loïk FILONI (indépendant)

**Application du barème CDA en vigueur**  
**Excuse validée/Non comptabilisée**

#### **Journée du 1 et 2 novembre 2025 :**

Jacques YILDIZ (Racing Club Saônois)

**Application du barème CDA en vigueur**

#### **Journée du 8 et 9 novembre 2025 :**

Lucas NYKIEL (US Larians et Munans)

**Transmis à section Jeunes Arbitres**

**Journée du 15 et 16 novembre 2025 :**

Léo MUGNIER (Vesoul Racing Club Football) **Application du barème CDA en vigueur**  
Léo THIBAUT (FC 4 RIVIERES 70) **Transmis à section Jeunes Arbitres**

**Journée du 22 et 23 novembre 2025 :**

Elisa NORMAND (Fc )  
Léo THIBAUT (FC 4 RIVIERES 70)  
Anas LAKEHAL (Vesoul Afm)  
Yanis RABEY (JS Luronnes)

**Excuse validée/Non comptabilisée**  
**Transmis à section Jeunes Arbitres**  
**Transmis à section Jeunes Arbitres**  
**Transmis à section Jeunes Arbitres**

**Journée du 29 et 30 novembre 2025 :**

Elisa NORMAND (FFM La Romaine FC)

**Excuse validée/Non comptabilisée**

**Journée du 6 et 7 décembre 2025 :**

Yacine OUSSEMGANE (FC de Vesoul))  
Killian NOEL (Héricourt Haute-Lizaine)

**Application du barème CDA en vigueur**  
**Transmis à section Jeunes Arbitres**

**Journée du 14 et 15 décembre 2025 :**

Robin VERA (FC 4 Rivières 70)  
Christophe PRIOU (JS Luronnes)

**Excuse validée/Non comptabilisée**  
**Excuse validée/Non comptabilisée**

**6. Point sur les désignations et observations – tutorats et parrainages.**

Point fait par le pôle désignations des arbitres et observateurs suite à la phase aller des compétitions.  
Satisfactions dans ces deux domaines.

Le pôle désignations remercie vivement les arbitres qui acceptent de doubler chaque week-end ;, permettant une meilleure couverture des rencontres.

Les observations se sont déroulées à un bon rythme, dans chaque groupe d'arbitres.

La situation favorable ne nécessite pas de point spécifique de mi-saison avec le directeur administratif du District.

**7. Etude des candidatures reçues à l'arbitrage en Ligue 3 et JAL saison 2026/27.**

Conformément au règlement intérieur de la CDA, qui fixe au 31décembre 2025, la date limite de dépôt des candidatures au titre de l'arbitrage en ligue seniors R3 au titre de la saison 2026/2027, le Bureau de CDA valide les candidatures ci-après reçues conformes de :

- \*Alexandre Beauprêtre (groupe D1)
- \* Ilias Bentiri (groupe D2)
- \* Loïk Filoni (groupe D2)
- \* Calvin Leveau (groupe D2)
- \* Razwan Munawar (groupe D2)
- \* Yacine Oussemgane (groupe D2)

La section technique de la CDA est chargée d'organiser les modalités pratiques de la préparation à l'examen, qui se déroulera fin mai -début juin 2026, six candidatures validées nécessitant vraisemblablement la mise en place d'épreuves de sélection interne.

## **8. Bilan de la session de préparation à l'arbitrage Futsal du 2 décembre 2025.**

10 candidats ont participé à cette formation :

Jean-Christophe Ams  
Stéphane Angot  
Sébastien Félix (arbitre non officiel)  
Philippe Floriot  
Mehadji Kadri  
Mickaël Lamboley  
Thomas Mazzoleni  
Patrick Simonin  
Estelle Vaubourg  
Samuel Widmer

Les arbitres ci-dessus seront convoqué/es pour l'arbitrage des plateaux futsal pratique associée de la saison 2025/26.

Thibaut Troncin s'est excusé, non disponible le jour de la formation, et la décision a été prise de l'autoriser à arbitrer ces compétitions, sur lesquelles il a déjà officié les saisons précédentes.  
**TRONCIN.**

## **9. Point sur candidats FIA.**

### **Au titre de la saison 2024/2025 / RAPPEL :**

#### **• Situation du candidat Anes GUELLATI (club Héricourt Haute Lizaine) :**

Suite à l'échec à l'examen pratique du 03/05/2025,

Suite au rapport de la rencontre tutorat du 02/09/2025, lequel mentionne la nécessité de revoir l'intéressé sur un deuxième et dernier tutorat avant convocation au 2<sup>ème</sup> et dernier examen pratique

Malgré l'absence de l'intéressé à la désignation du 2<sup>ème</sup> match de tutorat en date du 04/10/2025, et en l'absence de réception de pièce justificative demandée,

**Le Bureau décide la convocation de l'intéressé à son second et ultime match d'examen pratique d'arbitrage, lorsque celui-ci déclarera à la CDA être en capacité de le subir.**

\*\*\*\*

### **Au titre de la saison 2025/2026 :**

#### **Session 2 :**

Elle s'est déroulée les samedis 8, 15 et 22 novembre 2025 au siège du District à Vesoul.

#### **Candidats admis (issus du District de Haute-Saône):**

Amjad ABO ALSILL (Vesoul Agglomération)  
Sophian BENTIRI (Lure Sporting)  
Hossni BERKOUN (Vesoul Afm)  
Barnabe ONDO BIYOGHE (Vaivre Frotey Montigny)  
Zeynel CEYLAN (Pays Luxeuil)  
Marwan EL FAKIR (Vaivre Frotey Montigny)  
Damien GENEY (Lure Sporting)  
Olivier NOEL (Soing)  
Fabien NZOGANG (Vaivre Frotey Montigny)  
Mathéo PIERRE (Fc 2 Vels)  
Maëlle POTTHIN (Rigny)

Yasser RAHMOUNI (Vesoul Afm)  
Aaron SOLLER (Fc 4 Rivières)  
Steve TAIB (Noidans Vesoul)

**Candidats admis (issus du District Doubs - Territoire de Belfort):**

Anita BELAT (Asm Belfort)  
Eric DANBOY BAGALE DEGOUS (Besançon Football)  
Yawovi GUELI (Asm Belfort)  
Malick KOURA (Asm Belfort)  
Romain NICOLAS (Arcey)

**Candidat à convoquer à une session de rattrapage, suite à excuse réceptionnée et validée :**

Thomas DUVERNOY (Val Pesmes)

La dernière partie administrative (séance 7 : formalités administratives) se déroulera le dimanche 18 janvier 2026 à Port/Saône, dans le cadre du stage annuel des arbitres.

A l'issue de cette dernière formation OBLIGATOIRE, les candidats ci-dessus sous réserve de leur participation à celle-ci, seront convoqués pour leur examen pratique d'arbitrage lors de la phase printemps 2026.

**Session 3 :**

Programmée les samedis 7, 14 et 21 février 2026 au siège du District à Vesoul.

Les inscriptions se font exclusivement sous forme dématérialisée, et en ligne.

*Lien site pour inscription : <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>*

NB : dernière session FIA proposée sur la saison 2025/2026

**10. Préparation du stage hivernal des arbitres officiels et arbitres labélisés « D4 » du 18 JANVIER 2026 à Port/Saône.**

Les convocations aux arbitres des 3 groupes seniors, et les invitations faites aux « arbitres de clubs D4 » ont été envoyées par mail + copie aux clubs d'appartenance, le mardi 6 janvier dernier.

La section technique finalisera un programme qui sera échangé entre les membres du Bureau et remis sur site aux participants.

Le stage se déroulera salle « sous la mairie » de Port sur Saône, débutera à 8H30, pour se terminer à 16H30.

La section technique se charge de finaliser le programme qui sera échangé entre les membres du Bureau, et remis sur site aux participants.

**RAPPEL AUX ARBITRES OFFICIELS DU DISTRICT :** la participation à ce rassemblement est obligatoire, et est régie par l'article 14 du règlement intérieur de la CDA.

**11. Préparation du stage des Jeunes Arbitres du District.**

**Rémi Laurent, responsable de la section Jeunes Arbitres, propose l'organisation de ce stage LE DIMANCHE 22 FEVRIER 2026, sur la journée entière, au siège du District.**

Une pré-convocation sera adressée à l'ensemble des jeunes arbitres (+ copie aux clubs d'appartenance), et la convocation définitive

2 semaines avant la date du rassemblement, également obligatoire pour tous les jeunes arbitres officiels du District.

Rémi proposera un programme de la journée aux membres du Bureau, pour validation.

## **12. Sujet du statut « d'arbitre de club »**

Suite à la question posée par un président de club lors de l'assemblée générale du district du 12 décembre 2025, de connaître l'application faite dans notre District vis-à-vis du statut d'arbitre de club, le Bureau de CDA reprend la réglementation en vigueur, ci-dessous :

*Extrait article 41 :*

*.... La Ligue peut valoriser la fonction d'arbitre de club à hauteur de 0,5 arbitre dans des conditions qu'elle fixe, pour l'ensemble de ses compétitions départementales à l'exception du Championnat Départemental 1, dans la limite de deux arbitres de club comptant pour un arbitre.*

*Cette valorisation n'est possible qu'à la condition que le club concerné dispose à minima d'un arbitre officiel dans son effectif. Ces conditions peuvent être de fixer un nombre de rencontres arbitrées par saison avec une obligation d'une formation initiale adaptée et d'un recyclage toutes les trois saisons. Un arbitre de club ou arbitre-assistant de club et un arbitre d'une F.I.A. assistant ne peuvent être cumulés pour compter pour un arbitre ....*

et compte-tenu de ces éléments, décide de proposer l'organisation en début de saison 26/27 d'une session spécifique à l'attention des arbitres de clubs, sous réserve d'un nombre minimal de candidats ; tout en rappelant aux clubs les limites statutaires précisées dans cet article.

## **13. Visio de mi-saison, avec Clément Turpin, Directeur technique régional de l'Arbitrage, le lundi 12 janvier 2026.**

Comme chaque saison, Clément Turpin, DTRA de notre ligue, s'entretiendra avec le président de CDA et le président du District, lundi 12 janvier prochain, pour un bilan de situation de l'arbitrage dans notre District, à mi saison 25/26.

Compte-tenu des conditions météo et de circulation, cet échange se déroulera en mode visio conférence.

## **14. Préparation de la réunion de CDA plénière.**

La date de la prochaine réunion plénière de CDA est fixée au MERCREDI 25 FEVRIER 2026, à 18H00, au siège du District. Convocation à parvenir.

## **15. Questions et sujets diverses.**

\*Echange relatif à la possibilité de dotation vestimentaire à l'attention des membres de la CDA

\*Echanges relatifs au compte KAHOOT dont la section technique de la CDA doit disposer pour les sessions de FIA, mais qui pourra aussi être utilisé pour les différentes formations, stages etc. Réponse apportée sur le sujet par Philippe Prudhon.

\*Echanges relatifs au poste de représentant des arbitres au sein du Comité directeur du District et des différentes commissions statutairement attachées. En lien avec la situation actuelle, ce sujet est à travailler par le président du District.

L'ordre du jour étant épousé, et plus aucun membre ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 12H45.

Le Président de la CDA,  
**Nourédine DEBBICHE**

Le secrétaire de la CDA,  
**Philippe PRUDHON**

### RAPPEL :

*Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.*